



Communauté de Communes
Cœur de Nacre
Monsieur le Président
7 rue de l'église
CS 10033
14440 Douvres-la-Délivrande

NOS REF : DU-REP-2022-AL
POLE TERRITOIRES
SERVICE AMENAGEMENT
Secrétariat : 02 31 70 25 20
amenagement@calvados.chambagri.fr
Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Siège social

6 Avenue de Dubna
CS 90218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX
Tél. 02 31 70 25 25
Fax 02 31 70 25 70
Accueil14@normandie.chambagri.fr

Hérouville-Saint-Clair, le 8 juin 2022

Objet : Avis modification N°1 – PLU de BERNIERES-SUR-MER

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 23 mai 2022, vous nous avez fait parvenir le projet de modification n°1, du PLU de la commune de BERNIERES-SUR-MER. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

La modification n°1 du PLU, consiste à harmoniser les règles en matière de stationnement pour les zones UA, UB, UC et AUC.

La protection d'une partie d'un mur en pierre est également prolongée, afin de couvrir l'intégralité de l'ouvrage.

Un cimetière paysager était projeté via un emplacement réservé, au sein de l'espace agricole. Ce projet est rapatrié à l'intérieur du tissu urbain, dans un espace en dent creuse se trouvant dans le cœur du bourg.

Un emplacement réservé est créé au sein de la zone UBt, pour délimiter l'emplacement d'un futur parc urbain. Ce projet accompagnera la réalisation d'un parc résidentiel de loisir attenant, lui aussi prévu en zone urbaine.

L'OAP « extension urbaine » est revue afin de réduire l'emprise d'un parc urbain paysager, prévu au sein d'un futur quartier résidentiel.

En résumé, le projet de modification n°1 s'attèle à revoir des dispositions s'appliquant aux secteurs bâtis, ou à des secteurs de projets déjà actés dans la précédente version du PLU. Ainsi, le dossier ne crée pas de nouveaux impacts sur l'espace, ni sur les activités agricoles (au contraire, il en enlève avec le déplacement du projet de cimetière).

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de modification n°1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président

Jean-Yves HEURTIN



